

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 13 décembre 2023**

**Convocation : 7 décembre 2023 Date d'affichage : 7 décembre 2023**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures à Navour-sur-Grosne - salle des fêtes de Clermain.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	-
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de <b>SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	Mme Chantal WALLUT
Commune de <b>VEROSVRES</b>	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25    Nombre de délégués présents : 23

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Madame Fabienne PRUNOT**

Etaient Excusés : M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), M. Damien THOMASSON (Tramayes)

Pouvoir :

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), M. Christophe BALVAY (Trambly), Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres)

**SIRTOM de la Vallée de la Grosne**  
**Actualisation des délégués**

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

**DELIB 2023-83**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-10-11-004 en date du 11 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire,  
Vu la délibération n° 2020-41 du 16 juillet 2020 élisant les délégués titulaires et suppléants du SIRTOM de la Vallée de la Grosne,

Le Président Rémy MARTINOT rappelle qu'en application de l'article L 5214-21 du CGCT, il appartient au Conseil communautaire d'élire les délégués titulaires et suppléants auprès du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Un délégué ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de Dompierre-les-Ormes, le Président présente les nouveaux délégués du SIRTOM représentant la commune de Dompierre-les-Ormes :

Commune	Nom/Prénom	Poste
Dompierre-les-Ormes	DESROCHES Michel	Titulaire
	PROST Philippe	Titulaire
	MARTINOT Elisabeth	Suppléant

**Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :**

➤ **ELIT**, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, les délégués suivants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne :

Commune	Nom/Prénom	Poste
Dompierre-les-Ormes	DESROCHES Michel	Titulaire
	PROST Philippe	Titulaire
	MARTINOT Elisabeth	Suppléant

➤ **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-83